

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 1 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: WASH FRESH  
Code du produit: 1JMCM0000

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Limpideur liquide para suelos y superficies  
Produit ECOLABEL. Numéro de registre: ES-AR/020/001

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **SORO GLOBAL, S.A.**  
Adresse: Polígono Malpica-Alfindén, C/J nº 9  
Ville: La Puebla de Alfindén  
Province ou région: Zaragoza  
Numéro de Téléphone: (+34) 976107954  
Fax: (+34) 976108322  
E-mail: soro@soroglobal.com  
Web: www.soroglobal.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: (+34) 91 562 04 20 (Disponible 24 heures)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:  
Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

#### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

##### Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

#### **Attention**

Phrases H:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Phrases P:

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conserver hors de portée des enfants.  
Ne pas mélanger des nettoyants différents.

#### 2.3 Autres dangers.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 2 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

#### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

#### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
Index No: 603-002-00-5 CAS No: 64-17-5 CE No: 200-578-6 Registration No: 01-2119457610-43-XXXX	[1] alcool éthylique, éthanol	2.5 - 10 %	Flam. Liq. 2, H225	-
CAS No: 68439-46-3 CE No: 614-482-0 Registration No: 01-2119980051-45-XXXX	Alcools C9-11 éthoxylés	1 - 3 %	Acute Tox. 4, H302 - Eye Dam. 1, H318	-
Index No: 603-014-00-0 CAS No: 111-76-2 CE No: 203-905-0 Registration No: 01-2119475108-36-XXXX	[1] 2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	1 - 10 %	Acute Tox. 4 *, H312 - Acute Tox. 4 *, H332 - Acute Tox. 4 *, H302 - Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315	-
CAS No: 102-71-6 CE No: 203-049-8 Registration No: 01-2119486482-31-XXXX	[1] 2,2',2"-nitrotriéthanol	0 - 2.5 %	-	-
CAS No: 140-11-4 CE No: 205-399-7 Registration No: 01-2119638272-42-XXXX	[1] acétate de benzyle	0 - 2.5 %	-	-
Index No: 603-071-00-1 CAS No: 111-42-2 CE No: 203-868-0 Registration No: 01-2119488930-28-XXXX	[1] 2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine	0 - 1 %	Acute Tox. 4 *, H302 - Eye Dam. 1, H318 - STOT RE 2 *, H373 ** - Skin Irrit. 2, H315	-
Index No: 601-029-00-7 CAS No: 5989-27-5 CE No: 227-813-5 Registration No: 01-2119529223-47-XXXX	[1] d-limonene	0 - 0.25 %	Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Flam. Liq. 3, H226 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317	-

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans la section 16 de cette fiche de sécurité.

\*, \*\* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

#### 4.1 Description des premiers secours.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 3 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### En cas d'inhalation.

Non applicable.

### En cas de contact avec les yeux.

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.**

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats. Il peut se produire des réactions allergiques.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

### **5.1 Moyens d'extinction.**

#### Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

### **5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.**

#### Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

### **5.3 Conseils aux pompiers.**

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

#### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.**

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.**

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.**

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 4 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

### 6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'section 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à l'section 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Limpiador líquido para suelos y superficies

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
alcool éthylique, éthanol	64-17-5	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	1000	1907
			Court terme		
		Schweiz [2]	Huit heures	500	960
			Court terme	1000	1920
		France [3]	Huit heures	1000	1900
			Court terme	5000	9500
2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	111-76-2	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	20	98
			Court terme	50	246
		Schweiz [2]	Huit heures	10	49
			Court terme	20	98
		European Union [4]	Huit heures	20 (skin)	98 (skin)
			Court terme	50 (skin)	246 (skin)
		France [3]	Huit heures	10	49
			Court terme	50	246

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 5 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures		5
			Court terme		
		Schweiz [2]	Huit heures		5 (einatembarer Staub (Gesamtstaub))
			Court terme		20 (einatembarer Staub (Gesamtstaub))
acétate de benzyle	140-11-4	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	10	62
			Court terme		
2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine	111-42-2	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	0,46	2
			Court terme		
		Schweiz [2]	Huit heures		1 (einatembarer Staub (Gesamtstaub))
			Court terme		1 (einatembarer Staub (Gesamtstaub))
		France [3]	Huit heures	3	15
			Court terme		
d-limonene	5989-27-5	Schweiz [2]	Huit heures	7	40
			Court terme	14	80

[1] According "Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle" (VLEP) or "Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling" (GWBB) list adopted by Belgian Ministry of Employment and Labour.

[2] Laut Grenzwerte am Arbeitsplatz, adoptiert für Schweizerische Unfallversicherungsanstalt Suva.

Selon la liste de Valeurs limites d'exposition aux postes de travail adoptés par Caisse nationales suisse d'assurance en ca d'accidents Suva.

[3] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

[4] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
alcool éthylique, éthanol N. CAS: 64-17-5 N. CE: 200-578-6	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	950 (mg/m <sup>3</sup> )
2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol N. CAS: 111-76-2 N. CE: 203-905-0	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	98 (mg/m <sup>3</sup> )
2,2',2''-nitrioltriéthanol N. CAS: 102-71-6 N. CE: 203-049-8	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Local effects	5 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Local effects	1,25 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	5 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	1,25 (mg/m <sup>3</sup> )

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 6 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

	DNEL (Workers)	Dermal, Long-term, Systemic effects	6,3 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Dermal, Long-term, Systemic effects	3,1 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	13 (mg/kg bw/day)
acétate de benzyle N. CAS: 140-11-4 N. CE: 205-399-7	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	21,9 (mg/m <sup>3</sup> )
2,2'-iminodiéthanol,diéthanolamine N. CAS: 111-42-2 N. CE: 203-868-0	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Local effects	1 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Local effects	0,25 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Dermal, Long-term, Systemic effects	0,13 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Dermal, Long-term, Systemic effects	0,07 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	0,06 (mg/kg bw/day)
d-limonene N. CAS: 5989-27-5 N. CE: 227-813-5	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	33,3 (mg/m <sup>3</sup> )

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
alcool éthylique,éthanol N. CAS: 64-17-5 N. CE: 200-578-6	Fresh water	0,96 (mg/L)
	Marine water	0,79 (mg/L)
	aqua (intermittent releases)	2,75 (mg/L)
	Soil	0,63 (mg/kg soil dw)
	sediment (freshwater)	3,6 (mg/kg sediment dw)
2,2',2''-nitrilotriéthanol N. CAS: 102-71-6 N. CE: 203-049-8	aqua (freshwater)	0,32 (mg/L)
	aqua (marine water)	0,032 (mg/L)
	aqua (intermittent releases)	5,12 (mg/L)
	PNEC STP	10 (mg/L)
	sediment (freshwater)	1,7 (mg/kg sediment dw)
	sediment (marine water)	0,17 (mg/kg sediment dw)
	soil	0,151 (mg/kg soil dw)
2,2'-iminodiéthanol,diéthanolamine N. CAS: 111-42-2 N. CE: 203-868-0	aqua (freshwater)	0,0022 (mg/L)
	aqua (marine water)	0,00022 (mg/L)
	aqua (intermittent releases)	0,022 (mg/L)
	PNEC STP	100 (mg/L)
	sediment (freshwater)	0,012 (mg/kg sediment dw)
	sediment (marine water)	0,0012 (mg/kg sediment dw)
	soil	0,0011 (mg/kg soil dw)

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 7 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

	oral (Hazard for predators)	1,04 (mg/kg food)
--	-----------------------------	-------------------

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

<b>Concentration:</b>	100 %
<b>Utilisation(s):</b>	Limpiador líquido para suelos y superficies
<b>Protection respiratoire:</b>	
Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
<b>Protection des mains:</b>	
Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
<b>Protection des yeux:</b>	
PPE: Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussures.	
Caractéristiques:	
Normes CEN:	
Maintenance:	
Observations:	
<b>Protection de la peau:</b>	
Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Liquide

Couleur: Vert

Odeur: Floral

Seuil olfactif: P.D./P.A.

pH: 9,5 (+/- 0,5) (100%)

Point de fusion: P.D./P.A.

Point d'ébullition: P.D./P.A.

Point d'inflammation: > 60 °C

Taux d'évaporation: P.D./P.A.

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.

Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: P.D./P.A.

Densité de la vapeur: P.D./P.A.

Densité relative: 1,00 (+/- 0,05) g/cm<sup>3</sup>

Solubilité: P.D./P.A.

Liposolubilité: P.D./P.A.

Hydro solubilité: P.D./P.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.

Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.

Température de décomposition: P.D./P.A.

Viscosité: P.D./P.A.

Propriétés explosives: P.D./P.A.

Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

### 9.2 Autres informations.

Point d'écoulement: P.D./P.A.

Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 8 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

#### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par sa réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présente pas de possibilité de réactions dangereuses.

#### 10.4 Conditions à éviter.

Éviter tout type de manipulation incorrecte.

#### 10.5 Matières incompatibles.

Le produit ne présente pas de matières incompatibles connues.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition ne se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées.

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

SOLUTION IRRITANTE. Les projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
Alcools C9-11 éthoxylés CAS No: 68439-46-3 EC No: 614-482-0	Oral	LD50	Rat	>2000 mg/kg
	Cutané			
	Inhalation			
2,2',2"-nitrioltriéthanol CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	Oral	LD50	Rat	5530 mg/kg bw [1]
		LD50	Rat	6400 mg/kg bw [2]
	Cutané	LD50	Rabbit	> 22500 mg/kg bw [1]
Inhalation			[1] Union Carbide Data Sheet. Vol. 3/18/1965	
2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine CAS No: 111-42-2 EC No: 203-868-0	Oral	LD50	Rat	1600 mg/kg bw [1]
		LD50	Rat (female)	1820 mg/kg bw [2]
	Cutané	LD50	Rabbit	8380 mg/kg bw [1]
Inhalation	LC0	Rat	3.35 mg/L air (4 h) [1]	

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Cutané) = 110.000 mg/kg

ATE (Oral) = 29.851 mg/kg

-À la suite de la page suivante.-



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 9 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;  
Produit classé:  
Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;  
Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;  
Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;  
Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;  
Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration.  
Données non concluantes pour la classification.

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

#### 12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
2,2',2"-nitrilotriéthanol	Poissons	LC50	Carassius auratus	>5000 mg/L (24 h) [1]
		LC50	Leuciscus idus	>10000 mg/l (48 h) [2]
	Invertébrés aquatiques	EC50	Artemia salina	5600 mg/L (24 h) [1]
EC50		Daphnia magna	2038 mg/l (24 h) [2]	
Plantes aquatiques		Colpoda		
	ECO	Scenedesmus		160 mg/l [1]
	TTC	quadricauda		715 mg/l (8 d) [2]
	EC50	Scenedesmus subspicatus		750 mg/l (48 h) [3]

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 10 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

CAS No: 102-71-6      EC No: 203-049-8		<p>[1] Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals, 2nd ed. Van Nostrand Reinhold Co., New York, USA: 518-519.</p> <p>[2] Testing of substances for their toxicity threshold: Model organisms Microcystis (Diplocystis) aeruginosa and Scenedesmus quadricauda.</p> <p>[3] Results of the harmful effects of water pollutants to green algae (Scenedesmus subspicatus) in the cell multiplication inhibition test.</p>
2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine	Poissons	<p>Pimephales promelas      1480 mg/l (96 h) [1]</p> <p>LC50      Lepomis macrochirus      1850 mg/L (48 h) [2]</p> <p>[1] Mayes, M.A., H.C. Alexander, and D.C. Dill 1983. A Study to Assess the Influence of Age on the Response of Fathead Minnows in Static Acute Toxicity Tests. Bull. Environ. Contam. Toxicol. 31(2):139-147</p> <p>[2] Toxicity of various refinery materials to fresh water fish, Turnbull H et al. 1954.</p>
	Invertébrés aquatiques	<p>EC50      Ceriodaphnia dubia      89.9 mg/L (48 h) [1]</p> <p>EC50      Daphnia magna      171 mg/L (48 h) [2]</p> <p>[1] A comparison of the effect of four benchmark chemicals on Daphnia magna and Ceriodaphnia dubia-affinis tested at two different temperatures, Cowgill UM, Takahashi IT, and Applegath SL. 1985.</p> <p>[2] Ecotoxicological evaluation of diethanolamine using a battery of microbiotests, Zurita et al. 2005.</p>
	Plantes aquatiques	<p>Pseudokirchnerella subcapitata      2.2 mg/l (96 h) [1]</p> <p>EC50      Ankistrodesmus biraianus      &gt;100 mg/l (72 h) [2]</p> <p>EC50      Desmodesmus subspicatus      7.8 mg/l (72 h) [3]</p> <p>[1] Experimental result, Scientifically acceptable study on GLP conditions with acceptable restrictions (e.g. test concentrations were not confirmed by chemical analysis).</p> <p>[2] Study report, 1992.</p> <p>[3] Study report, 1992.</p>
CAS No: 111-42-2      EC No: 203-868-0		

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

Les composants du produit sont conformes aux critères de biodégradabilité du règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
alcool éthylique, éthanol CAS No: 64-17-5      EC No: 200-578-6	-0,3	-	-	Très faible
2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol CAS No: 111-76-2      EC No: 203-905-0	0,8	-	-	Très faible
2,2',2''-nitrilotriéthanol	-1	-	-	Très faible

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 11 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

CAS No: 102-71-6	EC No: 203-049-8				
acétate de benzyle		1,96	-	-	Très faible
CAS No: 140-11-4	EC No: 205-399-7				
2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine		-1,43	-	-	Très faible
CAS No: 111-42-2	EC No: 203-868-0				
d-limonene		4,83	-	-	Élevé
CAS No: 5989-27-5	EC No: 227-813-5				

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau. Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

### 14.1 Numéro ONU.

Transport non-dangereux.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: Transport non-dangereux.

IMDG: Transport non-dangereux.

OACI: Transport non-dangereux.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

### 14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Transport non-dangereux.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 12 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

#### 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

#### Contient conformément au Règlement (EC) No 648/2004 relatif aux détergents:

agents de surface non ioniques

< 5%

parfums

Agents conservateurs: BENZISOTHIAZOLINO NE; METHYLISOTHIAZOLI NONE

Allergens: HEXYL CINNAMAL

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

N'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'section 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie cutanée), Catégorie 4

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'expositions répétées, Catégorie 2

Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1

Raison de la révision :

Version 9. Adaptation au Règlement CE n°1272/2008.

Version 10. Adaptation au Règlement (UE) 2015/830 et au nouveau format de fiche de données de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 1JMCM0000-WASH FRESH



Version: 10

Date de révision: 10/05/2017

Page 13 de 13

Date d'impression: 10/05/2017

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

#### Abréviations et acronymes utilisés:

- BCF: Facteur de bioconcentration.  
CEN: Comité européen de normalisation.  
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.  
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.  
EC50: Concentration efficace moyenne.  
PPE: Équipements de protection individuelle.  
LC50: Concentration létale, 50%.  
LD50: Dose létale, 50%.  
Log Pow: Logarithme du coefficient octanol-eau.  
NOEC: Concentration sans effet observé.  
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

#### Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.